

CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 9 JUILLET 2020

DELIBERATION N° 2020-07-091-DGS

Nomenclature : 8.2.1

OBJET : ADHESION A L'ASSOCIATION « ECO-LIEU LACOSTE »

Votants : 32

Mme Nogaro ne prenant pas part au vote

Abstention : 0**Votes exprimés: 32****Pour: 28****Contre : 4**

(MM. Roblès et Lapébie et Mmes Cassaing et Dacharry)

Fait à Tarnos,
le 10 juillet 2020
Pour extrait certifié
conforme



*Certifié exécutoire compte tenu
du dépôt au titre du contrôle de
légalité et de l'affichage en
Mairie le : 13/07/2020*

L'an deux mille vingt, le neuf juillet, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

PRÉSENTS

M. LESPADÉ, M. PERRET, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, M. DUBERT, Mme MOUNIER, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE, M. SAUBIETTE, Mme ORDUNA, M. GARANS, Mme BAULON, M. LECERF, Mme CORRIHONS, M. FLEURENTDIDIER, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, M. LAPEBIE, Mme DACHARRY

ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS

Mme NOGARO	procuration à	M. PERRET
Mme DUPRE	procuration à	Mme DUFAU
M. DECKE	procuration à	M. DUBERT
M. HERVELIN	procuration à	M. LECERF

SECRETARE DE SEANCE : M. MABILLET

Nombre de Conseillers en exercice : 33

Nombre de présents : 29

28 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Nombre de pouvoirs : 4

Nombre de votants : 33

32 aux points n° 2020-07-081-DR/FIN, n° 2020-07-083-DR/FIN, n° 2020-07-085-DR/FIN et n° 2020-07-087-DR/FIN

Monsieur le Maire expose,

En lien avec la Commune et le Pôle Territorial de Coopération Economique (PTCE), l'association s'inscrit dans la volonté de promouvoir les circuits alimentaires de proximité et de favoriser la dynamique liée à l'Economie Sociale et Solidaire.

L'association « Eco-lieu Lacoste » a pour objet, sur les terrains dits « Lacoste », l'exploitation agricole, la transformation et la vente au travers de différents débouchés. A travers ses



activités agricoles qui prévoient le recrutement de huit personnes en insertion, elle souhaite permettre la création de nouveaux liens sociaux grâce à une inclusion sociale et professionnelle de personnes en difficulté d'accès à l'emploi et s'ancrer dans une démarche d'éducation populaire par la promotion, le développement et la diffusion de pratiques agro-écologiques auprès du public.

Depuis de nombreuses années, la Ville de Tarnos participe activement au développement de l'Economie Sociale et Solidaire aux côtés du Comité de Bassin d'Emploi du Seignanx, ainsi qu'à la promotion de l'achat de denrées alimentaires en circuits courts pour les repas des élèves tarnosiens.

Aussi, M. le Maire propose au Conseil municipal d'adhérer à cette association qui véhicule des valeurs dans lesquelles la Municipalité et les tarnosiens se reconnaissent.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L 2121-29

Considérant les statuts de l'association « Eco-lieu Lacoste »

DELIBERE

DECIDE d'adhérer à l'association « Eco-lieu Lacoste », domiciliée au 23, rue Hélène Boucher à Tarnos et représentée par sa Présidente, Mme Isabelle NOGARO

DESIGNE M. Marc MABILLET en tant que membre titulaire et M. Jean-Marc LESPADÉ en tant que membre suppléant pour représenter la Ville au sein de l'association.

DIT que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr